

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

DU 26 septembre 2024

A 17h00 heures, le Conseil Municipal de la Commune de LEVIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de M. Alexandre de LANFRANCHI, Maire

Etaient présents : de LANFRANCHI Alexandre ; CUCCHI-FRESI Françoise ; DERUDAS Denis ; de LANFRANCHI Emmanuelle ; VALLI François ; MONDOLONI Antoine ; DUFOUR Josée ; MAESTRATI Jean-Napoléon ; de PERETTI Don Napoléon ;

Etaient absents : LUCIANI Maria Lisa ; SERENI Jacques ;

Ont donné pouvoir : ROCCA SERRA LIAUTAUD Marie Louise a donné pouvoir à DUFOUR Josée ; PEDINIELLI Pierre a donné pouvoir à CUCCHI-FRESI Françoise ; de LANFRANCHI Jean Marc a donné pouvoir à VALLI François.

Etait également présent : Ange NICOLAI

de LANFRANCHI Emmanuelle a été nommée secrétaire.

1 – Approbation du compte rendu du conseil municipal du 21 août 2024

Le PV est adopté sans modifications.

2 – Délibération approuvant le recours au contrat d'apprentissage (CAP Accompagnement éducatif petite enfance)

Manon PAREJO avait soumis sa candidature à la mairie en août 2024 pour effectuer sa troisième année de contrat d'alternance à la mairie de Levie. Après avis du Comité social territorial, il est possible de la recruter au 1^{er} octobre 2024. Sa rémunération est encadrée par le contrat signé en partenariat avec le CFA et la commune paiera sa formation pour l'année à hauteur de 5 500 euros. Son affectation concernera le temps scolaire, le temps périscolaire et le temps extrascolaire ou une mise à disposition avec le centre de loisir géré par l'association de l'ADMR I ghjuvannali pourra être envisagée.

La délibération est soumise au vote.

Adoptée à l'unanimité.

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 12

3 – Délibération approuvant la mise en place du Compte Epargne Temps pour le personnel municipal ;

La commune se met en concordance avec les dispositifs existants pour d'autres branches de la fonction publique et dans d'autres collectivités territoriales. Le compte épargne temps permet de cumuler les congés non utilisés sur une année donnée afin de les épargner dans le but de les réutiliser ultérieurement. La commune respecte les prescriptions nationales en la matière et permet aux agents d'utiliser les jours de congés pour les faire indemniser, de manière limitée. Ce dispositif sera mis en place à compter de 2025.

La délibération est soumise au vote.

Adoptée à l'unanimité

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 12

4 – Délibération approuvant la participation employeur à la protection sociale complémentaire ;

La commune répond aux obligations légales concernant la participation de l'employeur à la protection sociale complémentaire à compter du 1^{er} janvier 2025. Elle prévoit une participation forfaitaire brute de 25 euros par risques (santé et prévoyance) pour les agents ayant souscrit des contrats labellisés, en concordance avec les montants fixés dans les collectivités voisines. Plusieurs mutuelles ont été contactées afin d'étudier la faisabilité d'un conventionnement direct avec la commune, mais seules la Collectivité de Corse et certaines collectivités comptant plusieurs centaines d'agents publics peuvent conventionner et bénéficier de tarifs viables. Ainsi, dans l'attente d'une convention mutualisant les besoins entre collectivités, la commune de Levie opte pour la labellisation.

La délibération est soumise au vote.

Adoptée à l'unanimité

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 12

5 – Point sur les festivités ;

M. le Maire énonce que les festivités se sont bien passées (carnaval, Saint Laurent, Médiévales, cinéma en plein air...). L'organisation des Médiévales a été saluée, et s'est déroulée dans le calme et sans incident. Le coût des Médiévales est de 140 000 euros, et il y a eu plus de 50 000 euros de recettes propres (entrées, mécénat, location de costume, les exposants et commerçants...). La Collectivité de Corse accepte de prendre en charge les dépenses du dimanche (ATC). Le problème de fond est le conventionnement avec le service des associations, pour sécuriser le financement de l'association.

Josée DUFOUR indique que le comité des fêtes était antérieurement composé de 4 personnes, puis d'une quinzaine de bénévoles. Aujourd'hui le comité des fêtes a besoin d'aide et il serait opportun de les aider plus fortement en recensant leurs besoins en amont.

M. le Maire rappelle qu'un certain nombre de pièces sont demandées chaque année à chaque association et que ces éléments servent à effectuer un bilan de leur action. Il est bien évidemment nécessaire de faire un plan d'action et un recensement des besoins en amont de la manifestation afin qu'elle se déroule dans de bonnes conditions. Il est proposé de réaffirmer ce principe pour 2025.

La commune organise avec le concours du complexe Galaxy 10 séances de cinéma en hiver (pour un coût de près de 400 euros par séance) au Musée de l'Alta Rocca. Une fois par trimestre, la séance sera doublée d'une autre journée pour les écoles pour un tarif intermédiaire. La mairie se chargera de payer les séances pour les scolaires de l'école de Levie. Ensuite, compte tenu de la réussite de la manifestation de Cin'étoiles en août, deux séances ouvertes au public pourront être organisées en été pour un coût de 1 500 euros par séance pour la commune. Une invitation a été envoyée aux autres écoles de l'Alta Rocca, en lien avec la CCAR pour l'organisation du transport intercommunal.

Concernant le marché de la Saint Nicolas, il est organisé et financé en partie par l'Association des commerçants qui dispose d'une subvention de 10 000 euros sur une dépense éligible de 20 000 euros. Les associations PAPLAR et Giramondou se chargeront de l'organisation matérielle de la manifestation. Le format sera identique à l'année dernière, avant d'envisager l'année prochaine une évolution de la manifestation.

La SVARR dispose d'une équipe réserve qui peut déjà jouer au stade de Ciniccia, maintenant inauguré. L'équipe première est en attente de l'homologation pour jouer des matchs officiels à Ciniccia. Ils pourront retransmettre les matchs via un dispositif vidéo.

Giramondou prépare la manifestation d'Halloween avant de se lancer sur le futur carnaval.

6 – Point sur le projet de nouveau contrat d'AMO concernant la rénovation énergétique de l'école ;

Le projet de rénovation énergétique, de la mise aux normes de l'école de Levie et de la mise en place d'un réseau de chaleur est à l'arrêt depuis plusieurs mois. En effet, l'avant-projet définitif (APD) date de septembre 2022, et se base sur un périmètre de travaux élargi par rapport au projet initial (cf délibération de décembre 2022 qui augmente de 100 % le cout global). La modification du plan de financement induite a nécessité de nouvelles sollicitations (fonds vert, fonds scola) qui ont retardé le lancement du projet. La perte de plusieurs financements (Ademe au 31/08/2024 ; Agence de l'Urbanisme et de l'Energie (AUE) au 31/12/2024) sur la partie travaux menace la faisabilité et la soutenabilité financière du projet.

Ces complications ont motivé la décision, prise en janvier et en août par le conseil, de redimensionner le projet autour d'une rénovation énergétique plus modeste. Le contrat de maîtrise d'œuvre a été résilié, et celui de l'Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) n'était plus adapté au nouveau périmètre du projet. A la suite des sollicitations de la commune, l'AMO accepte de résilier et de conclure un nouveau contrat en redéfinissant le projet.

Une réunion se tiendra le vendredi 27 septembre après-midi avec l'AMO afin de redéfinir les axes du projet de rénovation énergétique de l'école. Il est proposé que le projet privilégie les axes suivants :

- Mise en accessibilité (notamment PMR) et sécurisation du réseau électrique du bâtiment ;
- Changement de la chaudière fioul par une solution répondant aux besoins du confort d'été et du confort d'hiver (chaud/froid, type pompe à chaleur) ;
- Remplacement des menuiseries, isolation du bâtiment ;
- Inclure les appartements des instituteurs dans le cadre du projet ;
- Si possible, rajouter un volet de renaturation des cours de l'école et de création de zones d'ombre contre le bâtiment pour diminuer la température en été.

Concernant les potentiels financeurs, l'AUE et la Banque des territoires (via son programme Edu-rénov) peuvent financer la nouvelle AMO qui sera conclue sous conditions de performance énergétique (40 % d'économies). Le bureau chargé de labelliser le projet (Prestaterre) pourra être remobilisé dans le cadre de ce projet.

Concernant la partie travaux, les financeurs sont l'Etat via la Fonds Vert, qui a déjà arrêté 122 000 euros en faveur de l'ancien projet. Il sera nécessaire de négocier avec la préfecture pour réutiliser cette somme pour le projet actuel et, si possible, négocier un complément. L'AUE devra être mobilisée à nouveau sur la partie travaux pour les financer en complément de l'Etat. Le dimensionnement du projet devra être en cohérence avec les financements obtenus et des arbitrages seront nécessaires afin de ne pas faire porter à la commune un reste à charge important.

7 – Lancement du projet de Drop Zone pour hélicoptère de la sécurité civile à Vignalella ;

Ce projet est porté par de LANFRANCHI Jean Marc. En raison de l'éloignement des hameaux de Bazzaconu et de Vignaledda, il souhaite travailler avec PEDINIELLI Pierre sur la réalisation d'une Drop Zone (DZ) à Vignaledda pour que l'hélicoptère de la sécurité civile puisse intervenir sur la zone. Le risque d'isolement des habitants de la zone en cas d'intempéries importantes, et le risque d'incendie motivent ce projet qui vise à garantir un accès aérien dans la zone.

Ainsi, Messieurs de LANFRANCHI Jean-Marc et PEDINIELLI Pierre sont autorisés à travailler sur la faisabilité de l'opération, sur les pistes de financement et le conventionnement avec la sécurité civile pour la réalisation de ce projet.

8 - Questions diverses

Une demande du club de tennis est parvenue pour créer des cours de paddle à Ciniccia. Il est proposé d'étudier la faisabilité financière de l'opération avant d'étudier son opportunité.

Les discussions avec La Poste ont donné lieu à de multiples échanges et ont abouti à une clef de répartition entre des dépenses communales et dépenses de La Poste pour la réintégration des locaux historiques du tri. Les interventions vont se tenir dans les prochaines semaines et la réintégration dans ces locaux par les postiers est prévue au 15 décembre. Le stationnement devant La Poste sera neutralisé à leur demande afin de faciliter leur travail.

La séance est levée à 18h35.